



**DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE
ET DES QUARTIERS
CONSEILS DE QUARTIER**

☎ : 04.66.76.72.38

Réf. : CJ/PP/FA/101.2022

Le **14 DEC. 2022**

Objet : Compte rendu de réunion

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le compte rendu de la réunion du conseil de quartier Nîmes Centre du mardi 6 décembre 2022.

Conformément au règlement intérieur, vous disposez d'une période de dix jours dès réception, pour nous informer des modifications éventuelles que vous souhaiteriez apporter à ce document.

Passé ce délai, le compte rendu sera présenté en l'état à la prochaine réunion du conseil de quartier pour approbation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire et par délégation

Claude DE GIRARDI

Adjointe au Maire
Délégué à la Mobilité et au
A la Circulation et au
Stationnement,
Présidente du Conseil de Quartier
Nîmes Centre.

Mesdames et Messieurs les
Membres du Conseil de Quartier
Nîmes Centre



Le 14 DEC. 2022

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

<p>CONSEIL DE QUARTIER NIMES CENTRE</p>	<p>Mardi 6 décembre 2022 A 18H Maison des Associations</p>
--	---

Etaient présents :

- Madame Claude DE GIRARDI, Adjointe au Maire, Présidente Déléguée du Conseil de Quartier

Collège des Elus :

- Mary BOURGADE, Adjointe au Maire
- Valentine WOLBER, Adjointe au Maire
- Sophie ROULLE, Adjointe au Maire
- Marianne BERNEDE, Conseillère Municipale

Collège des Comités de Quartier :

- Danielle CAZES, Richelieu
- Véronique COUMEL, Montcalm-République
- Michel AUBERT, Montaury
- Michel BEYSSAC, Jean Jaurès

Collège des Institutions :

- Major Jérôme BONNETTI, Police Nationale,
- Magalie BOSQUET, Sabine MARTIN, Zacharie CHARMIN, Nîmes Métropole
- Monsieur J.BELHAJ, Chambre de Commerce et d'Industrie

Collège des Habitants :

- Frédéric JOUVE

Excusés :

- Emmanuel CARRIERE, collège des Elus
- Richard FLANDIN, collège des Elus
- La Placette, collège des Comités de Quartiers
- Brigitte DUMAS, Professionnels Montcalm Romanité
- Marie-Paule PROD'HOMME, collège des Habitants
- Jean-Pierre CRUDO, collège des Habitants
- Marc VUINEE, collège des Habitants

Absents :

- TANGO, collège des Institutions
- Cœur de Nîmes, collège des Associations
- Lions Club Alphonse Daudet, collège des Associations
- Consuls de Nîmes, collège des Associations
- Monique Le BOISSETIER, collège des Habitants

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 SEPTEMBRE 2022 ET DE SON AVENANT

Le compte-rendu et son avenant sont approuvés à la majorité (1 abstention). **Madame CAZES** précisant que le point sur la végétalisation n'a pas été assez développé.

Madame DE GIRARDI demande à l'assemblée, s'il y a des questions concernant des problèmes d'eau et d'assainissement.

Madame CAZES demande quand a lieu le nettoyage des avaloirs, fin d'été serait la meilleure période.

Madame MARTIN indique qu'ils sont nettoyés ainsi que les grilles, deux fois par an et que leur nombre (22000) ne permet pas une intervention concentrée sur 1 ou 2 mois.

Madame DE GIRARDI demande s'il existe un tableau référençant le nettoyage des avaloirs et des grilles sur la ville.

Madame MARTIN précise qu'un calendrier est établi pour ces interventions.

Madame CAZES souhaite être informée sur les périodes de nettoyage, prévues sur son secteur.

Monsieur AUBERT s'interroge concernant le nettoyage de celui de l'impasse Boissier.

Madame MARTIN va se renseigner pour savoir si l'impasse est toujours privée, dans ce cas il n'y a pas de nettoyage des avaloirs.

Elle précise également, qu'il est possible de faire une demande de nettoyage plus ponctuel des avaloirs, en adressant un mail à Eau de Nîmes Métropole (thierry.vautier@nimes-metropole.fr).

II. PRÉSENTATION DES ACTIONS DE LA POLICE NATIONALE ET MUNICIPALE

Police Nationale

Le **Major Jérôme BONNETTI** nous communique les chiffres concernant la période de Janvier à Octobre 2022 en comparaison à 2021.

	2021	2022	%
Violences	770	852	10,65
Atteintes aux biens	1743	1907	9,41
Vols avec violence	104	115	10,58
Cambriolages	285	254	- 10,88
Vols liés à l'automobile	296	409	38,18
Autres vols	828	902	8,94
Dégradations	221	210	- 4,98
Stupéfiants	266	268	0,75

Madame CAZES signale que les épiceries rue Catinat, réalisent diverses ventes illicites et qu'un lieu de trafic se situe rues Pierre Semard, Turenne, Villars et Flamande. Elle demande si les consommateurs de bombonnes de protoxyde d'azote sont verbalisables.

Le Major BONNETTI indique que ces commerces sont très surveillés. Il précise que la Police Nationale peut être contactée afin qu'elle établisse des amendes forfaitaires. Pour les bombonnes de protoxyde d'azote, les utilisateurs peuvent être verbalisés s'ils sont pris en flagrant délit.

Mme Mélanie VICIANA, Chef du Secteur de la Police Municipale indique qu'en effet un arrêté de Monsieur le Maire a été pris pour interdire la vente et/ou la consommation du protoxyde d'azote.

Monsieur CHARMIN, Chef du Service de la Collecte des Ordures Ménagères à Nîmes Métropole précise que ces bonbonnes sont collectées par le service propreté de la Ville, ne pouvant être collectées du fait des risques d'explosion dans le four de l'incinérateur. 60000 bonbonnes seraient ainsi en attente de retraitement et des négociations sont en cours pour leur prise en charge par les fabricants selon le principe « pollueur/payeur ».

Madame DE GIRARDI s'interroge sur le coût du traitement des bombonnes de protoxyde d'azote.

Monsieur CHARMIN indique qu'entre la collecte et le traitement, leur coût avoisine les dix-huit euros.

Monsieur FORT signale la dangerosité des utilisateurs de trottinettes, sur les pistes piétonnes et cyclables de l'avenue Jean Jaurès.

Le Major BONNETTI indique que la police nationale effectue une verbalisation ponctuelle de ces engins.

Monsieur LEFRANC précise que pour les trottinettes électriques c'est un problème de réglementation. Les utilisateurs doivent emprunter les pistes cyclables.

Police Municipale

Statistiques du 01/01/2022 en comparaison au 08/11/2022 en comparaison à la même période en 2021.

Interventions

Pour la période concernée, à savoir depuis le premier janvier 2022, nous pouvons constater une baisse (15%) du nombre d'interventions réalisées sur le secteur. 17864 interventions en 2021 contre 15145 en 2022. Nous avons également été moins sollicités puisque le nombre de fiches mission a chuté de 19 %

Les interventions de la Police Municipale sont centrées sur la surveillance générale (422 interventions), le stationnement (5964 interventions), les écoles (53 interventions), et les demandes des riverains formalisées par les fiches missions (4080 interventions).

Leurs principales sources d'interventions restent les appels des administrés (1205 doléances), les mails des administrés (4723), les demandes des autres services Mairie (1027), le CIUVP (216 demandes), ou encore la Police nationale (191).

Amendes Forfaitaires

Forte augmentation des verbalisations par amende forfaitaire entre janvier et novembre 2022, comparé à 2021.

Les grands axes ceinturant l'écusson (Jaurès/Hugo/république), restent une priorité et mobilisent au quotidien les agents, pour lutter contre le stationnement anarchique.

Fourrières

En 2022, sur la période de référence, 939 mises en fourrière ont été diligentées, contre 817 pour la même période en 2021, en légère hausse donc (+15%).

Le stationnement gênant (761 vls) et très gênant (19 vls), le stationnement abusif sur la voie publique (80vls), sont les principaux motifs de mises en fourrière. Les secteurs Jaurès, rue du mail, rue des halles et Bigot restent les plus concernés.

Les agents sont très réactifs concernant les enlèvements de véhicules, afin de préserver le cadre de vie des Nîmois et de lutter contre ces mauvaises pratiques.

Fiche Affaires

1144 fiches missions ont été ouvertes sur la période.

Ces fiches, créées suite aux doléances par mail des administrés, permettent aux agents de gérer des problématiques diverses

Notons une augmentation conséquente des fiches « affaires » concernant le stationnement (198), et les missions de surveillance (157) en 2022. Beaucoup de cas de nuisances sonores nous sont également signalés par ce biais

ECRITS / PV

1180 écrits recensés en 2022 contre 1059 en 2021 (+11%).

Les agents présents au quotidien sur le terrain font systématiquement remonter les problématiques qu'ils constatent par le biais de rapports d'information, et rendent compte par écrit des fiches missions qui leur incombent.

La très forte hausse des procès-verbaux se confirme pour cette année 2022 (176 contre 60 en 2021, soit +193%), ce qui s'explique par le travail sans relâche des agents concernant la problématique des Etablissements recevant du public, bars et épiceries de nuit.

Les agents de soirée maintiennent la pression concernant les fermetures tardives, sources de nuisances en tout genre.

Notons enfin que 176 interpellations ont été réalisées sur le secteur pour l'année 2022.

Interventions, actions et faits marquants sur le conseil de quartier

La surveillance au quotidien se poursuit Dans le cadre du plan Vigipirate, concernant les bâtiments publics sensibles (écoles primaires, maternelles, crèches et bâtiments communaux), et à l'approche des fêtes de fin d'année.

Le travail sur la problématique des épiceries de nuit et bars sur le secteur centre reste plus que jamais d'actualité. Les agents PM sont toujours mobilisés sur les fermetures tardives, la vente d'alcool, et les nuisances occasionnées par le fonctionnement de ses établissements.

Les agents référents pour le secteur Centre et pour la zone piétonne poursuivent les prises de contacts avec les commerçants du centre-ville, et une surveillance renforcée va être mise en place pour la période des fêtes de fin d'année.

Faits particuliers sur ce dernier trimestre 2022 :

Des opérations de contrôle routier ont été diligentées sur le secteur Montcalm suite au précédent conseil, concernant les nuisances diverses causées par les livreurs « Uber eat » et autres et les conducteurs de 2 roues et d'EDPM.

Des contrôles communs sont réalisés toutes les semaines en partenariat avec la Police Nationale sur le secteur AEF, de même qu'avec le réseau de bus Tango.

Madame COUNEL souhaiterait savoir si la vidéo verbalisation installée sur le secteur Montcalm est active.

La Police Municipale précise que son utilisation actuelle est principalement axée sur le stationnement anarchique et certains convois de mariage.

Madame CAZES signale de nombreux tapages nocturnes sur le secteur. Elle constate le stationnement anarchique sur les trottoirs du secteur Richelieu, et s'interroge sur l'utilité des bandes jaunes au sol.

Le Comité Richelieu souhaiterait que le stationnement à cheval rue/trottoir puisse être autorisé et marqué dans les rues étroites du quartier, ce qui aurait été préconisé par un courrier de la Direction de la Police Municipale.

Madame DE GIRARDI fait observer d'abord que la position du Comité Richelieu sur le sujet du stationnement est changeante : demandes de rigueur et demandes de souplesse. Elle indique ensuite que cette préconisation de la Police Municipale est surprenante et ne lui a pas été communiquée.

Les personnes à mobilité réduite, personnes âgées, mamans avec poussettes d'enfants, etc... seraient encore plus en insécurité alors que Nîmes se veut plus exemplaire en matière d'accessibilité.

Monsieur LEFRANC rajoute que cette disposition serait en outre un très mauvais signal aux automobilistes de nature à favoriser le stationnement gênant sur trottoir dans d'autres secteurs de la Ville.

Mme **Mélanie VICIANA, Chef de secteur de la Police Municipale** va rechercher ce courrier et éclaircir ce point.

Madame COUMEL signale des problèmes de stationnement devant le musée des Beaux-Arts, rue Cité Foulc.

La Police Municipale l'informe que de nombreuses verbalisations sont réalisées quotidiennement.

Madame BERNEDE s'interroge sur la vidéo verbalisation et si cette dernière permet de verbaliser les conduites dangereuses de véhicules.

La Police Municipale indique qu'il s'agit de verbalisation à la volée et qu'elle a besoin qu'une photo du véhicule soit prise afin de pouvoir établir la verbalisation.

III. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX VOTES

Place de l'Oratoire

Fabrication et pose d'une boîte à livres.

Coût : 500 €

Nouvel emplacement à définir avec le comité de quartier.

Rue Henri IV

Réalisation de deux trottoirs de 70 ml à refaire avec suppression de 3 places de stationnement.

Coût : 37 800 € participation de la voirie de 4 700€

Travaux en cours

Rue Bernard Aton entre les n°11 et 15

Réfection avec bordures, caniveaux et revêtement béton 65 m²

Coût : 13 000 €

Travaux réalisés

Rue Bernard Aton devant le n°20

Réfection avec bordures, caniveaux et revêtement béton 80 m²

Coût : 16 000 €

Travaux réalisés

Secteur Montcalm République

Fabrication et pose d'une boîte à livres.

Coût : 500 €

Un rendez-vous sur site est prévu le 20 décembre pour définir son emplacement.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Madame BOSQUET en charge de la relation usagers à la Direction des Transports de Nîmes Métropole rappelle l'enquête de satisfaction en cours sur le nouveau réseau TANGO et remercie les Comités de l'avoir relayée.

Monsieur AUBERT revient sur le lancement des travaux de l'Aire Dussaud et n'est pas satisfait d'avoir été contacté au dernier moment.

Madame DE GIRARDI en convient tout en précisant que l'opportunité de réaliser ce chantier plus tôt que prévu était intéressante.

41 Route de Sauve, IEP 20466

Monsieur DEBATY l'informe qu'une réponse va lui être transmise.

11 rue de Sauve, IEP 25334

Monsieur LEFRANC indique que cette demande fait partie du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour 2026.

Monsieur AUBERT souhaite être associé à cette demande.

Avenue Franklin Roosevelt, IEP 30417

Monsieur LEFRANC précise que des places de stationnement sont existantes aux abords des commerces.

Rue Jean Crespon, IEP 35755

Monsieur AUBERT précise que le marquage au sol indiquant le sens unique de cette rue n'a pas été réalisé.

Monsieur LEFRANC indique que les marquages vont être faits prochainement.

Avenue Franklin Roosevelt, IEP 35775

Monsieur AUBERT constate que les marquages ont été insuffisamment refaits.

Rue du Rempart Romain, IEP 35828

Monsieur AUBERT réitère sa demande concernant la pause d'un panneau « enlèvement immédiat ».

Monsieur LEFRANC indique qu'il n'y a pas lieu de poser ce type de panneau, vu qu'une bande jaune a été réalisée, pour éviter le stationnement sur cet axe.

Avenue Georges Pompidou / rue de Montauray, IEP 35800

Monsieur AUBERT souligne que le gros pot de fleurs situé en amont du feu de cette intersection, gêne la visibilité des automobilistes.

Madame KLICH lui rappelle qu'aucun cas d'accident n'a été recensé sur ce secteur et propose un rendez-vous sur site pour étudier sa demande.

Monsieur FORT revient sur la circulation dans la rue Frédéric Mistral.

Monsieur LEFRANC précise que la mise en place du sens de circulation de la rue Alexandre Pieyre, n'a à ce jour aucun retour négatif. Néanmoins des comptages sont programmés en janvier 2023.

Madame CAZES signale qu'un riverain de la rue Villars souhaite que des plots anti stationnement sur trottoir soient posés.

Monsieur LEFRANC rappelle que cette rue est déjà dotée de nombreux potelets.

Monsieur JOUVE s'interroge sur le plan de sobriété de l'éclairage public mis en place dernièrement. D'autre part, il souhaiterait savoir si une vision d'ensemble concernant le surcoût de l'éclairage public a pu être établie.

Concernant le plan de sobriété énergétique, **Monsieur LEFRANC** indique que la Ville compte vingt-six mille points lumineux et que cela va représenter une économie d'environ trois cent mille euros.

Toutes les demandes seront transmises et étudiées par les services compétents.

Madame DE GIRARDI remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 19h25.

**La Présidente déléguée du
Conseil de Quartier**

Claude DE GIRARDI

